

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette  
tenue le 13 mai 2024, à 19h00, à la salle du conseil,  
située au 663, chemin Frontière Rivière-Beaudette

Sont présents :	Ghyslain Maheu	Maire suppléant
	France Rivet	Conseillère
	Cédric Lecompte Laberge	Conseiller
	Réjean Fournier	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Julie Cyr	Conseillère
	Natasha Pagé	Directrice générale
	Nancy Carles	Secrétaire trésorière
Sont absents :	Patrick Bousez	Maire
	Cédric Lecompte Laberge	Conseiller

Les membres présents forment le quorum.

#### **2024-05-87 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h00 par M. Ghyslain Maheu, Maire suppléant de la Municipalité de Rivière-Beaudette, M<sup>me</sup> Natasha Pagé fait fonction de secrétaire.

#### **2024-05-88 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, l'ordre du jour du 13 mai 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **2024-05-89 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024**

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, le procès-verbal du 8 avril 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **2024-05-90- COMPTES À PAYER**

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Natasha Pagé directrice générale, certifie sous mon serment d'office d'avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Salaires d'avril 2024:	\$ 36 994.17
Prélèvements :	\$ 34 365.22
Chèques	\$ 191 642.99
TOTAL d'avril 2024 :	\$ 263 002.38

Natasha Pagé,  
Directrice générale

**2024-05-91 – DÉROGATION MINEURE 2023-01, LOT 3 766 390, DEMANDE DE M. DAVID MCKAY POUR EFFECTUER LA SUBDIVISION D’UN LOT D’UNE GRANDE SUPERFICIE EN TROIS LOTS DÉROGATOIRES;**

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la dérogation mineure 2023- 01 pour le lot 3 766 390 appartenant à M. David McKay.

**2024-05-92 – DÉROGATION MINEURE 2024-06, LOT 6 332 652, DEMANDE DE 9248-0367 QUÉBEC INC. POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT EN DEUX PHASES. LA PREMIÈRE PHASE ÉTANT INFÉRIEURE AU 20% DU RAPPORT PLANCHER TERRAIN, ÉTABLI PAR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE.**

Sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la dérogation mineure 2024- 06 pour le lot 6 332 652 afin de permettre la réalisation d’un bâtiment en deux phases, conditionnellement, à ce que les travaux de la deuxième phase soient débutés dans les deux ans suivant la construction de la phase un. L’autorisation implique que la phase un du bâtiment soit reculée afin de permettre suffisamment d’espace pour la phase deux, afin d’atteindre les 20% du rapport plancher terrain, et ne pas détruire de milieux humides.

**2024-05-93 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-13, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 91-18 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDENTIELLE RA-308 ET INCLURE DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES FAÇADES DE BÂTIMENTS AVEC DISPENSE DE LECTURE;**

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le projet de règlement du numéro 91-18 afin de créer une nouvelle zone résidentielle RA-308 et inclure des dispositions concernant les façades de bâtiments.

**2024-05-94 - RÉOLUTION D’APPUI POUR LA DEMANDE D’AUTORISATION À LA CPTAQ (COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC) POUR LE DOSSIER 445357, VISANT À OBTENIR UNE AUTORISATION POUR L’UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L’AGRICULTURE, POUR UNE RÉSIDENCE, D’UNE SUPERFICIE DE 2 900 MÈTRES CARRÉS, CORRESPONDANT AU LOT 3 766 908 DU CADASTRE DU QUÉBEC;**

**CONSIDÉRANT** la demande d’autorisation à la CPTAQ déposée par Mme Anik Renaud (FERME LA BELLE ET SES BÊTES) pour le lot : 3 766 908;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à obtenir une autorisation pour l’utilisation à une fin autre que l’agriculture, pour une résidence, d’une superficie de 2 900 mètres carrés, correspondant au lot 3 766 908 du cadastre du Québec.

**CONSIDÉRANT QUE** l’application de l’article 58.2 de la LPTAA, que l’ensemble des éléments du dossier sont motivés en vertu de l’article 62, de la LPTAA ainsi que du règlement de zonage de la Municipalité de Rivière-Beaudette;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise la zone agricole permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité encourage les activités agricoles grandissantes que la « Ferme La Belle et ses Bêtes » partage avec la collectivité.

**CONSIDÉRANT QUE** le lieu visé par la demande ne modifie aucunement le potentiel agricole des lots avoisinants, mais encourage l'activité agricole présente sur les lots à proximité.

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation vise une superficie de 0.29 ha ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'entraîne aucune nouvelle contrainte concernant l'application des lois et règlements municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun autre emplacement ne peut être utilisé pour la présente demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** le tout aura pour effet de consolider en un tout des immeubles situés en territoire agricole;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le conseil municipal de Rivière-Beaudette, appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ et recommande à la commission d'approuver ladite demande.

**2024-05-95 - RÉOLUTION POUR AUTORISER M. PATRICK BOUSEZ, MAIRE DE RIVIÈRE-BEAUDETTE, À SIGNER L'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT À CRÉER UNE RÉGIE INTERNE INTERMUNICIPALE POUR LE CENTRE SPORTIF DE SOULANGES;**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2024-01-12 confirmant l'intention de la municipalité de Rivière-Beaudette à participer, avec les neuf autres municipalités de Soulanges, à la création d'une régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ou 569 et suivants du *Code municipal du Québec* permettent la création d'une telle régie en y établissant les modalités à suivre dans le cadre d'une entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des dix municipalités de convenir d'une telle entente prévoyant la création d'une régie intermunicipale pour la gouvernance du Centre Sportif Soulanges;

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente intermunicipale relative à l'entretien et à la gestion du Centre Sportif Soulanges soumis au conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Laflèche, appuyé par la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet et résolu QUE :

Le préambule fait partie intégrante à la résolution;

La municipalité de Rivière-Beaudette accepte de conclure une entente intermunicipale relative à l'entretien et à la gestion du Centre Sportif Soulanges, conformément au projet d'entente soumis au conseil municipal;

La municipalité de Rivière-Beaudette autorise le maire Patrick Bousez à signer ladite entente intermunicipale;

Il est également résolu de transmettre la présente résolution aux neuf autres municipalités de Soulanges.

**2024-05-96 - RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE POUR LE RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE, RELATIF À LA GESTION DES OPÉRATIONS DU CENTRE SPORTIF SOULANGES.**

**CONSIDÉRANT QUE** les dix municipalités de Soulanges travaillent actuellement sur la création d'une Régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges conformément aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ou 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de création de ladite Régie nécessitera du temps et est sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités désirent que le Centre Sportif Soulanges poursuive normalement ses activités pendant toutes les démarches menant à la création de la Régie intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les opérations du Centre Sportif Soulanges sont gérées par l'OBNL du Centre Sportif Soulanges par le biais d'une entente intitulée *Protocole d'entente relatif à la gestion des opérations du Centre Sportif Soulanges*, qui a été signé entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et l'OBNL du Centre Sportif Soulanges, le 23 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de cette entente, les opérations de l'OBNL prendront fin le 22 juin 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des dix municipalités que l'OBNL poursuive la gestion du Centre Sportif Soulanges pendant le processus de création de la Régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Rivière-Beaudette mandate la Municipalité de Saint-Polycarpe pour renouveler l'entente avec l'OBNL du Centre Sportif Soulanges;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Polycarpe devra revoir les balises de l'entente en tenant compte de la mise en place d'une future Régie intermunicipale et dans le meilleur intérêt de cette Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités participantes s'engagent à assumer les coûts advenant un déficit annuel des opérations par l'OBNL;

**CONSIDÉRANT QUE** si déficit il y a, les municipalités partageront ces frais au pro rata selon la population de chaque Municipalité et établie en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) en janvier 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement de l'entente avec l'OBNL du Centre Sportif Soulanges devra être soumis au comité de travail créé par les dix municipalités pour la Régie intermunicipale comme prévu à la résolution numéro 2024-02-39;

Il est proposé par le conseiller M. Réjean Fournier, appuyé par la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr et résolu que la municipalité de Rivière-Beaudette mandate la Municipalité de Saint-Polycarpe pour renouveler et signer un protocole

d'entente avec l'OBNL du Centre Sportif Soulanges en respectant les conditions suivantes :

- Revoir les balises du protocole d'entente avec l'OBNL du Centre Sportif Soulanges;
- Le renouvellement de ce protocole d'entente sera d'une durée d'un an soit du 23 juin 2024 au 22 juin 2025;
- Soumettre ce protocole d'entente modifié au comité de travail pour la Régie intermunicipale du Centre Sportif Soulanges.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution aux neuf autres municipalités de Soulanges.

**2024-05-97 RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE MANDAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU DE LA MUNICIPALITÉ (PGA-EAU);**

Sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner le mandat à la Fédération québécoise des municipalité (FQM) pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau de la municipalité (PGA-EAU).

**2024-05-98 – RÉSOLUTION POUR L'AUTORISATION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA);**

La municipalité a pris connaissance du guide PRIMA et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

La municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement des coûts.

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière.

**2024-05-99 – RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE MANDAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR LE PLAN DÉCENNAL EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES;**

Sur la proposition de la conseillère Mme France Rivet, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner le mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le plan décennal en infrastructures routières locales.

**2024-05-100 – RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION CULTURELLE ET NUMÉRIQUE (PICN-2024) AFIN DE RÉALISER UNE MURALE VIVANTE DE NOTRE ÉCOSYSTÈME LOCAL;**

Sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt de la demande pour le programme de soutien à l'innovation culturelle et

numérique (PICN-2024) afin de réaliser une murale vivante de notre écosystème local.

**2024-05-101 – DÉMISSIONS DES POMPIERS ALIX-OLIVIER RIGAUD ET ROBERT JR. BOUCHER**

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les démissions des pompiers Alix-Olivier Rigaud et Robert Jr. Boucher de la caserne 18.

**2024-05-102 – EMBAUCHE DES POMPIERS ISABELLE GONTHIER, SAMUEL GAUTHIER ET MICHEL DELATTRE**

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'embauche des pompiers Isabelle Gonthier, Samuel Gauthier et Michel Delattre pour la caserne 18.

**2024-05-103 – EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR**

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche des employés du camp de jour se retrouvant dans le tableau suivant ;

Coordonnatrice en chef	Noémie Lefebvre
Coordonnatrice	Marie-Pier Liboiron
Animatrice	Daphnée Hébert
Animatrice	Ralfie Leduc
Animatrice	Dalissa Goulet
Animatrice	Océane Isabelle
Animatrice	Éloïze Poirier
Animatrice	Maika Brisson
Animatrice	Élodie Beaulieu
Animatrice	Noah Paiement
Animatrice	Lili Fournier-Théorêt
Aide-animatrice	Laila Boivin
Aide-animatrice	Juliette Théorêt
Aide-animatrice	Lori Charlebois
Aide-animatrice	Laura Roy
Assistante	Alice Pouliot
Assistante	Alysun Bourgon
Assistant	Mikaël Campeau

**2024-05-104 – RÉSOLUTION POUR L'OCTROI DU CONTRAT POUR LE PAVAGE DE LA RUE ROLLAND À : LES PAVAGES THÉORÊT**

Sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Les pavages Théorêt pour le pavage de la rue Rolland au montant de 26 805.00 \$ plus les taxes.

**2024-05-105 – RÉSOLUTION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉPARATION D'ASPHALTE DE CERTAINES RUES JUGÉES NÉCESSAIRE**

Sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner le

mandat à Asphaltech pour la réparation de certaines rues jugées nécessaires.  
Au montant de 21 284.56 \$ plus taxes.

**2024-05-106 – RÉOLUTION D’OCTROI DE MANDAT POUR L’INSTALLATION DE SYSTÈME D’ALARME, DE SYSTÈMES DE CAMÉRAS ET DE DÉTECTEURS DE FUMÉE ET DE CHALEUR DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX**

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr, il est résolu à l’unanimité des conseillers de donner le mandat à Groupe sécurite pour l’installation de système d’alarme, de systèmes de caméras et de détecteurs de fumée et chaleur dans les édifices municipaux, pour un montant approximatif de 17 800.00\$.

**2024-05-107 – RÉOLUTION D’OCTROI DE MANDAT POUR L’INSTALLATION DE LA CLIMATISATION AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l’unanimité des conseillers de donner le mandat à Air-technico pour l’installation de la climatisation au Centre multifonctionnel, pour un montant approximatif de 56 000.00\$.

**2024-05-108 – RÉOLUTION D’OCTROI DE MANDAT POUR LE CONTRAT D’ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX**

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, il est résolu à l’unanimité des conseillers de donner le mandat à Maintenance Cartier pour l’entretien ménager des édifices municipaux, pour un montant de 41 406.00\$ pour l’année 2024.

**2024-05-109 – RÉOLUTION D’OCTROI DE MANDAT POUR LE CHANGEMENT DU PANNEAU ÉLECTRIQUE DE LA POMPE DE PUIXS À LA STATION DE POMPAGE SUR LA RUE LÉGER**

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, il est résolu à l’unanimité des conseillers de donner le mandat à Poly- Tech Électrique Inc. pour faire le changement du panneau électrique de la pompe de puits à la station de pompage de la rue Léger au montant de 13 864.00\$ avant taxes.

**2024-05-110 – RÉOLUTION D’AUTORISATION POUR L’INSTALLATION DE DEUX NOUVELLES LUMIÈRES SUR LA RUE SAMUEL LABELLE**

Sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser l’installation de deux nouvelles lumières de rue, sur la rue Samuel Labelle.

**2024-05-111 – RÉOLUTION POUR LE LIGNAGE DES RUES**

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l’unanimité des conseillers de refaire les lignes d’arrêt, les dos d’âne et le lignage de certaines rues.

**2024-05-112 – RÉOLUTION AFIN D’AUTORISER LA LOCATION DU CHAPITEAU POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser la location du chapiteau pour le centre multifonctionnel à Chapiteau National au montant de 13 740.00\$ avant taxes.

**2024-05-113 – RÉSOLUTION D’APPROBATION DE L’AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À L’ORGANISME TOIT D’ABORD POUR 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoit d’accorder une aide financière à l’organisme sans but lucratif Toit d’Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges pour l’année 2024 pour développer des modèles pour favoriser l’innovation pour tenter de résoudre la crise du logement dans la région et à répartir cette contribution entre toutes les municipalités locales conformément au tableau joint ;

**EN CONSÉQUENCE** sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l’unanimité des conseillers, d’aviser la MRC de Vaudreuil-Soulanges que la municipalité de Rivière-Beaudette approuve, conformément au tableau joint, l’aide financière accordée à l’organisme Toit d’Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges, aux fins de développer des modèles pour pallier la crise actuelle du logement dans la région.

<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>QUOTES-PARTS 2024 LOGEMENT ABORDABLE : TOIT D’ABORD</b>
<b>COTEAU-DU-LAC</b>	7 627.00\$
<b>HUDSON</b>	5 614.00\$
<b>LES CÈDRES</b>	7 195.00\$
<b>LES COTEAUX</b>	5880.00\$
<b>L’ILE-CADIEUX</b>	128.00\$
<b>L’ILE-PERROT</b>	11 547.00\$
<b>NOTRE-DAME-DE-L’ILE-PERROT</b>	11 693.00\$
<b>PINCOURT</b>	15 338.00\$
<b>POINTE-DES-CASCADES</b>	1 813.00\$
<b>POINTE-FORTUNE</b>	616.00\$
<b>RIGAUD</b>	8284.00\$
<b>RIVIÈRE-BEAUDETTE</b>	2 580.00\$
<b>SAINT-CLET</b>	1 898.00\$
<b>SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON</b>	965.00\$
<b>SAINT-LAZARE</b>	22 774.00\$
<b>SAINTE-MARTHE</b>	1 080.00\$
<b>SAINT-POLYCARPE</b>	2 564.00\$
<b>SAINT-TÉLESPHORE</b>	788.00\$
<b>SAINT-ZOTIQUE</b>	10 001.00\$
<b>TERRASSE-VAUDREUIL</b>	1 995.00\$
<b>TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR</b>	1 090.00\$
<b>VAUDREUIL-DORION</b>	43 229.00\$
<b>VAUDREUIL-SUR-LE-LAC</b>	1 379.00\$
<b>TOTAL :</b>	<b>166 080.00\$</b>

### **2024-05-114 – TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires.

02 701 50 520	6 925.00\$	
02 701 62 447	6 425.00\$	
@ 02 701 30 140		3 400.00\$
@ 02 701 21 521		1 000.00\$
@ 02 701 30 522		3 000.00\$
@ 02 701 40 521		5 000.00\$
@ 02 701 65 447		950.00\$

### **2024-05-115 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE À OVPAC**

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une contribution financière à OVPAC. Cette contribution financière est dans le cadre d'une campagne de financement, dont M. Patrick Bousez, maire de Rivière-Beaudette, en est le président d'honneur. La municipalité apporte sa contribution en achetant quatre billets pour le souper et en devenant partenaire bronze pour le tournoi de golf, pour un total de 600,00\$. Ces événements sont prévus pour le 12 juin 2024.

### **2024-05-116 – CORRECTIF DE LA RÉOLUTION 2023-09-168 DE M. DANIEL PILON, AFIN DE CORRIGER LA SERVITUDE À 15 MÈTRES ET NON 15 PIEDS**

Sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer la correction pour la résolution portant le numéro 2023-09-168 afin de corriger la servitude à 15 mètres et non à 15 pieds.

### **2023-09-168 – ÉTABLISSEMENT DES CONTRIBUTIONS DE FIN DE PARC POUR LE LOTISSEMENT ET SUDIVISION DES LOTS PROJETÉS APPARTENANT À PLACEMENTS JEAN DENIS PILON INC., GESTION LUC PILON INC., CLUB DE GOLF BANLIEUE OUEST**

*Il est proposé par le conseiller M. Daniel Laflèche appuyée par la conseillère Mme Julie Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers, de choisir le lot portant le numéro 6 580 750 pour la contribution de fin de parc, avec servitude de passage à perpétuité pour le sentier pédestre avec une largeur de **15 mètres**. M. Daniel Pilon représente le groupe d'investisseurs.*

### **2024-05-117 – VARIA**

### **2024-05-118 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Michel Myre demande s'il est possible de conclure un accord avec une marina en Ontario afin d'obtenir l'accès à une rampe de mise à l'eau, et s'il existe une possibilité de se faire rembourser les frais associés à la mise à l'eau de son embarcation.

M. Guénette demande quel sera l'usage prévu du chapiteau, pourquoi il y a du marquage jaune au milieu des rues, et s'il est prévu de construire des multi-logements dans le secteur de Penville Baie.

**2024-05- 119- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h30.

M<sup>me</sup> Natasha Pagé  
Directrice générale

M. Patrick Bousez  
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.